

Quarante ans de politique agricole européenne commune et d'agriculture en Belgique

Charles CHRISTIANS

Résumé

Dans l'introduction, l'auteur rappelle les premières étapes de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne jusqu'au Plan Mansholt.

En 1992, avec les surplus de production et l'émergence de nouveaux problèmes sociaux et écologiques, une réforme de la PAC entra en vigueur, mais l'extension de l'Union posera des problèmes nouveaux et complexes.

L'agriculture belge est une des plus intensives d'Europe avec spécialisation vers l'élevage et une hausse de rendement et de productivité continue de 1950 à 1995.

La différenciation interrégionale de l'agriculture belge est énorme : agriculture intensive et petites fermes en Flandre, agriculture "extensive" et grandes fermes en Wallonie (30,4 ha par ferme wallonne contre 18,8 ha par ferme pour toute la Belgique).

Le futur de la PAC et les effets acquis de l'agriculture belge sont décrits.

Mots-clés

agriculture, Union Européenne, Belgique

Summary

Forty years of a Common European Agricultural Policy and farming in Belgium

In the introduction, the author recalls the prime targets of the Common Agricultural Policy of the European Union to the Mansholt Plan.

In 1992, a rise in farm surplus and the emergence of new social and ecological problems led to a reform of the Common Agricultural Policy. Nonetheless, the planned further expansion of the European Union poses new, complex question.

Belgian agriculture is one of the most intensive in Europe, and in 1950-1995 specialization in animal husbandry and the attainment of a high yield per hectare were continued.

The inter-regional differentiation of Belgian agriculture is enormous and continues to grow; Flanders is dominated by intensive farming (and small farms) while the Walloon region - by extensive farming and large farms (the average area of cultivated land in a single Walloon farm totals 30,4 hectares, while the Belgian average is 18,8 hectares).

The author subsequently refers to the New Common Agricultural Policy of the European Union and describes acquired effects in Belgian agriculture.

Keywords

agriculture, European Union

I. UN RAPPEL SUCCINCT. LES ETAPES ET LES TRAITS MAJEURS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION EUROPEENNE

Avec le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté Economique Européenne et avec la conférence de Stresa en juillet 1958 qui réunit les six Etats

membres - Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas -, la Politique Agricole Commune est instituée et, ensuite, concrétisée.

Rappelons les objectifs qu'elle se fixe à un moment où nos agricultures se sont remises des traumatismes de la guerre mais où le spectre des insuffisances alimentaires de

l'Europe, pendant une bonne partie de la décennie 40, était encore bien présent dans les esprits.

Les buts étaient ainsi : - de garantir la sécurité des approvisionnements, - d'assurer des prix acceptables pour les consommateurs, - d'assurer un niveau de vie satisfaisant pour la population agricole par rapport aux autres secteurs économiques et, pour concourir à ces trois résultats, - d'accroître la productivité de l'agriculture ainsi que - de stabiliser les marchés. En même temps et, dès ce moment, sont mis en exergue les dangers d'excédents conduisant à une chute des prix.

En juin 1960, des "propositions Mansholt" visent, pour atteindre ces buts : - à une réforme des structures, - à une politique des prix encore rentables pour les agriculteurs par rapport aux prix mondiaux largement déprimés sous les prix européens et, donc, - à une politique commerciale, enfin - à une politique sociale.

La réforme des structures est amorcée dès 1962 et reformulée en 1968 par le "Mémorandum de la Commission" ou "Plan Mansholt" pour l'"Agriculture 1980". Il y est préconisé la création d'entreprises agricoles modernes" de plus grande taille ou le regroupement de petites exploitations de polyculture créant une ou plusieurs "unités de production" par mise en commun d'une ou plusieurs branches d'activité; par branche, le plan prévoit des EAM ou des UP au minimum sur 80 à 120 ha, 40 à 60 vaches pour la production laitière, 150 à 200 bovins pour la production de viande, 100 000 poulets par an ou 10 000 poules pondeuses, enfin, dans le cas des porcs, l'engraissement de 400 à 600 animaux à la fois. A cette époque, la Communauté comptait une moyenne d'exploitation de 11 ha avec seulement 170 000 entreprises de plus de 50 ha (3 %); sa production agricole a néanmoins crû de 33 % dans les dix premières années du traité et la main-d'oeuvre a diminué de 30 % environ, soit une augmentation de productivité de 7 % l'an, notablement plus que dans l'industrie par exemple. Le mouvement existe et l'impulsion communautaire se doit de l'accélérer, tout en veillant à protéger socialement l'énorme diminution de main-d'oeuvre agricole attendue et à encourager économiquement les investissements techniques de l'agrandissement et de la productivité des fermes.

Un appel a été fait, jusqu'au Plan Mansholt et au-delà - après des révisions -, à la section Orientation du Fonds Européen d'Organisation et de Garantie (FEOGA) pour les investissements et au Fonds Social Européen pour la main-d'oeuvre.

Une politique difficile de fixation de prix acceptables et rentables, par le biais d'aides compensatoires pour les exportations et de prélèvements douaniers pour les importations, a tenté de répondre, cas par cas, aux problèmes soulevés par les différents produits. Au départ de la PAC, en 1962, les accords du GATT, lors du Dillon Round, ont prévu un compromis commercial entre l'Union Européenne et principalement les Etats-Unis : favorable à l'Europe et soumis à son système décrit ci-dessus pour ses grands produits traditionnels (céréales, lait, viande bovine, sucre), défavorable pour les produits d'alimentation pour le bétail (soja, manioc, corn gluten et autres produits de substitution de céréales fourragères) importables sans taxe ou quasi.

La poursuite de la hausse des productions traditionnelles a mis à genoux la section Garantie du FEOGA, que ce soit par la croissance des aides compensatoires à leur exportation ou le passage à des investissements et à des frais de stockage. Par ailleurs, grâce aux importations faciles d'aliments ad hoc, les élevages de porcs et de volaille hors sol se sont développés de façon exponentielle. L'élevage bovin lié au sol s'est néanmoins développé également, selon la tendance générale à l'augmentation de production et de productivité, mais à des prix plus élevés.

Dès 1970, la Communauté couvre 100 % et un peu plus de ses besoins en produits laitiers, en légumes, en viande et surtout en viande bovine, tandis que 20 à 30 % d'excédents caractérisent les céréales ou le beurre. De 1976 à 1992, 40 % des fonds du FEOGA payent des restitutions à l'exportation et plus de 15 % en frais de stockage. La croissance de la production et la stagnation de la demande déséquilibrent les marchés et font chuter les prix.

On tente de limiter la production agricole par des interventions ponctuelles : dans la décennie 70, abattage subventionné des vaches laitières en surnombre, abattage des arbres fruitiers non rentables; en 1977, taxe de "coresponsabilité" de 2 % sur le prix indicatif du lait; enfin, en 1984, limitation des quantités de lait produites qui est organisée par des "quotas". En 1986, ce sont les céréales qui sont soumises à une taxe de coresponsabilité. En 1987 sont fixés d'avance les volumes des diverses productions dont le prix sera garanti; le gel des terres est proposé et conduit à retirer de la production - contre compensation - au moins 20 % de la superficie d'une exploitation pour une durée de 5 ans avec mise en jachère, boisement ou usage non agricole; un programme d'extensification des productions est mis en place ainsi qu'une aide à la reconversion vers des cultures qui resteront néanmoins marginales comme les fleurs et les plantes

ornementales, les plantes médicinales ou aromatiques, etc.

Ces 20 années après le plan Mansholt ne résolvent pas le problème des excédents et les données du problème se compliquent en passant de l'Europe des Six en 1957, à 9 - Grande-Bretagne, France, Danemark - en 1973, à 10 - Grèce - en 1981, à 12 - Espagne, Portugal - en 1986 et à 15 - Autriche, Suède, Finlande - en 1993.

Il faut réformer la Politique Agricole Commune. C'est chose faite le 21 mai 1992.

Mais la situation restera complexe avec les accords européens d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie en 1991, l'accord sur l'Espace Economique Européen élargi en 1992 et la conclusion - après maintes difficultés et compromis - de l'accord commercial de l'Uruguay Round en 1994.

5 ans se sont déjà écoulés depuis la nouvelle PAC et, en 1997, l'Agenda 2000 confirme le choix politique du "Document de stratégie agricole" de 1995 qui vise à approfondir et à étendre la réforme de 1992. En même temps, les contraintes de politique sociale et écologique n'ont fait que croître et les changements de l'organisation économique de l'agriculture européenne ont été profonds :

- importantes réductions de prix : - 25 % pour les céréales,
- 15 % pour le beurre, - 5 % pour le lait écrémé en poudre,
- 15 % pour la viande bovine;
- importante limitation de la production : 15 % de gel des terres céréalières (depuis lors, abandonnée dans ses aspects obligatoires en raison des besoins mondiaux croissants), - 2 % des quotas laitiers, quotas de primes pour les vaches allaitantes, prime à la vente de veaux mâles, etc.;
- compensations financières pour les contraintes ci-dessus;
- mesures en faveur des petites exploitations;
- mesures d'accompagnement environnemental nécessaires pour obtenir les primes : production extensive, diminution de la charge de bovins par ha fourrager (1,4 UGB/ha), protection contre les nuisances environnementales et en faveur du paysage, de la faune et de la flore;
- encouragement au boisement accéléré de terres agricoles;
- anticipations du départ à la retraite.

Dans un esprit d'équilibre entre régions au sein de la Communauté Européenne, des aides aux régions défavorisées (montagnes, zones à faible productivité ou à handicaps climatiques) ont été mises en place depuis 1975, des programmes de développement intégré puis des programmes de développement des zones rurales (objectif 5B) ont eu des retombées non négligeables dans les régions les plus pauvres ou les plus handicapées d' l'Union : l'Agenda 2000 les bousculera.

II. UN TABLEAU DES FAITS AGRICOLES BELGES. LES RESULTATS DE 45 ANNEES D'UNE AGRICULTURE AVANCEE

A. Les productions agricoles (Tableaux 1 à 4)

Depuis 1950, l'agriculture belge a poursuivi sa spécialisation vers l'élevage et les productions de hauts rapports à l'ha. Des rendements plus élevés et une production de meilleure qualité ont accompagné une évolution de la consommation.

Le développement des herbages s'est poursuivi jusqu'en 1970 (52 % SAU) puis un relais de l'alimentation fourragère a été pris par le maïs laiteux (45 % d'herbages, 11% de maïs en 1995). Les grandes cultures fluctuent peu et font la part la plus grande aux céréales (20 % en 1995) - souvent à destination fourragère (40 % de la production); la demande reste soutenue, la culture simplifiée. Les pommes de terre représentent peu et sont nettement à la baisse en raison d'une moindre demande et des exigences de travail ou de mécanisation qu'elles requièrent en tant que plantes sarclées. Les betteraves à sucre ont doublé leur importance de 1950 à 1995 (7 % SAU) mais les autres cultures spéciales stagnent (houblon) ou s'effondrent (lin, tabac) tandis que la chicorée à café se redéveloppe par son utilisation pour la fabrication de sucre diététique.

Les cultures fruitières sur prairies se sont écroulées à la suite de l'arrachage des arbres vieillissants et devenus peu productifs, d'autant qu'ils constituaient une production d'appoint qui ne jouissait pas des soins nécessaires pour obtenir une production de qualité. Les cultures fruitières à basses tiges, plus productives et plus aisées pour la cueillette des fruits, ont pris modérément la succession. L'intensification des systèmes de production a été aussi marquée par le développement des cultures maraîchères et par l'accroissement des cultures sous verre.

L'orientation fourragère de l'agriculture belge est évidemment liée à l'élevage bovin qui s'est fortement densifié (124 têtes par 100 ha en 1950, 240 têtes en 1995) tout en restreignant son orientation laitière (40 % dû vaches laitières en 1950, 21 % en 1995) et en faisant une place fortement croissante aux vaches pour l'élevage du veau au pis (1,5 en 1970 et 14 % en 1995), témoignage de la production de la viande en net développement. Les phénomènes les plus spectaculaires sont le développement de l'élevage porcin (5 fois le chiffre de 1950 en 1995) et de l'élevage de volaille (2,5 fois plus dans le même temps), en liaison avec les nouvelles techniques d'élevage standardisé intensif sans sol. Les chevaux disparaissent devant la mécanisation et le mouvement n'est

pratiquement pas ralenti par l'accroissement des chevaux de selle.

Pour l'ensemble des productions, l'agriculture belge avait atteint, il y a 25 ans, les plus hauts rendements unitaires de l'Europe. Après les Pays-Bas, ils étaient en moyenne de 25 % supérieurs à ceux d'avant-guerre. L'avance s'est maintenue bien que les autres pays aient comblé quelques différences et que l'on enregistre des à-coups liés aux conditions climatiques. Seul le rendement laitier moyen s'est réduit conjoncturellement en 1970, en raison du premier choc du recul laitier. Les autres à-coups sont notamment liés aux à-coups climatiques.

Mais les rendements quantitatifs doivent se doubler d'une amélioration de la qualité, source de bénéfices supplémentaires (primes à la qualité du lait, de l'orge de brasserie). La qualité peut se traduire par une adaptation à la consommation, par exemple pour les types de viande - ce qui, dans ce cas-là, se répercute sur le choix de la race et sur la façon de nourrir les bêtes. La normalisation ou la standardisation des produits est une autre ligne de force suivie pour s'adapter aux formes actuelles des marchés (ventes en libre-service notamment).

Nos productions sont aussi confrontées aux bilans de consommation, notamment de consommation alimentaire, influencée par l'élévation du niveau de vie. Dans ce domaine, la Belgique suit le schéma général : réduction de la part des céréales panifiables, des pommes de terre, du lait à l'état brut et du beurre, hausse de la consommation de la viande, des fruits et légumes, du lait conditionné ou transformé et du sucre. La production belge y a été quasi insensible avec des surplus généralisés pour l'exportation en 1995 sauf pour les céréales et les fruits.

L'alimentation animale a été par ailleurs en pleine évolution. Les systèmes simplifiés d'alimentation en étable favorisent les farines, aliments composés ou concentrés plutôt que des fourrages grossiers plus difficiles à manipuler. La suppression du pâturage pour les besoins d'engraissement et l'élevage en batterie des porcs et volaille renforce donc la part des aliments farineux et usinés.

B. La structure agraire (Tableau 5)

Au sein de l'Europe industrielle, la Belgique perd proportionnellement le plus de terres agricoles : celles-ci représentaient les deux tiers de l'étendue nationale en 1929, moins de la moitié en 1995. Chaque année, 3 000 ha en moyenne ont quitté l'agriculture de 1930 à 1950, 10 à 13 000 ha de 1950 à 1980 et 9 000 ha de 1980 à 1995.

Le nombre de fermes ayant une activité de vente a diminué de 80 % dans les dernières 45 années, soit 1,8% l'an en moyenne contre 2,5 % l'an entre 1950 et 1980 et 1,4 % l'an en moyenne ensuite par rapport au même chiffre 1950; si nous rapportons les diminutions annuelles chaque fois à l'année qui précède, les pertes passent de 2,6 % en 1980 à 3,5 % en 1995 et 1996. Sur la période 1980-1985, le nombre de travailleurs permanents s'est réduit de plus de 85 %.

Avec plus de 95 % de main-d'oeuvre familiale, les exploitations survivantes améliorent leurs performances en superficie : ce sont les fermes de plus de 10 ha en 1959, de plus de 20 et 50 ha en 1970, de plus de 50 ha depuis 1990 qui progressent au détriment des plus petites, mais les unités de plus de 50 ha restent peu nombreuses. L'exploitation moyenne atteint 19 ha en 1995 au lieu de 5 à 6 ha en 1950; pour la ferme agricole professionnelle, les chiffres s'établissent à 28 ha en 1995 contre 9 ha en 1959.

Les prévisions n'envisagent pas un arrêt du mouvement car, actuellement, moins d'un chef d'entreprise de plus de 50 ans sur 5, seulement, peut compter sur un successeur. Les défections sont encore plus marquées dans le secteur des producteurs occasionnels.

La part de la population active dans l'agriculture est devenue une des plus basses d'Europe : elle est de 2,1 % en 1995, et on prévoit qu'elle continuera à descendre.

Grâce à ces mutations, l'accroissement de la productivité des travailleurs agricoles a été le plus fort de l'ensemble des activités économiques, mais l'amélioration de leurs revenus par rapport aux autres branches d'activité n'a pu s'améliorer, en raison, notamment, des accidents climatiques, des déséquilibres entre les prix élevés des fournitures d'origine industrielle et les prix des produits agricoles livrés bruts au commerce : la parité n'est donc pas atteinte avec le reste de l'économie (78 % en moyenne sur la période 1990-1995).

Notre situation actuelle, où l'emportent petites et moyennes fermes, est cependant déjà le résultat de l'amélioration la plus forte des structures agraires européennes. Le jugement à porter sur la dimension de nos unités de production doit être pondéré par l'analyse des systèmes de culture et d'élevage, intensifs en Belgique.

C. Les transformations rurales (Tableaux 6 et 7)

L'évolution combinée des structures de productions agricoles et des structures agraires conduit à des différences régionales nettes.

Dans les régions flamandes, en général, l'agrandissement des petites et très petites exploitations qui y dominant est limité, en raison des systèmes de production intensifs qui y existent et s'intensifient encore (maraîchage pour la consommation directe, entre autres) et en raison du développement de nouveaux secteurs à haute productivité : vergers à basses-tiges, élevage intensif de porcs et de volaille en étables hors sol. Cet élevage-là fonctionne sous contrat avec des firmes intégratrices produisant et fournissant les aliments composés pour le cheptel. Les fermes d'élevage bovin font des performances de productivité.

En pays wallon, c'est le facteur terre qui est le plus important : les fermes s'agrandissent très fort, simplifient leur production et "extensifient" leurs systèmes de cultures, indépendamment de l'augmentation des rendements physiques. Le partage se fait entre de grandes fermes de cultures - éventuellement avec élevage d'engraissement -, de grandes fermes de labours plutôt fourragers avec élevage d'engraissement et quelquefois élevage laitier dans les unités les plus petites, des fermes moyennes avec élevage à double fin - lait et viande - avec herbages et cultures fourragères. Il existe en outre deux régions à monoculture herbagère et à élevage laitier soutenu. Toutes les spéculations à haut rendement unitaire se sont effondrées en Wallonie (maraîchage, fruiticulture, volaille, porcs).

L'intensité wallonne a disparu en même temps que sa main-d'oeuvre, passée à l'industrie et au commerce dès le XIX^e profession n'a pas permis de soutenir la concurrence sur le plan économique et n'a pas amené les exploitants à des conditions techniques de production renouvelées. Au contraire, le Boerenbond belge a organisé les achats et les ventes des agriculteurs flamands, mis sur pied des criées coopératives, organisé des services d'étude et de vulgarisation économiques et techniques, etc. Par ailleurs, l'industrialisation des campagnes flamandes s'est seulement produite après 1950 et 1960 et elle a des résultats relativement moins marqués en raison de l'attachement des gens à la terre et à cause de la démographie active de ces régions qui a duré plus longtemps.

Le poids et l'organisation de l'agriculture flamande ont largement orienté la politique agricole nationale et on le comprend. Si la Wallonie comptait 58 % de la superficie agricole utile de la Belgique en 1995 (749 000 ha sur 1 368 000), elle ne comportait que 24 600 exploitations contre 48 000 en Flandre (34 % du pays). La marge brute standard par ha, que l'on peut assimiler de façon satisfaisante à la valeur ajoutée par ha, était, cette année-

là, de 40 300 FB en Wallonie et 75 300 FB en Flandre et ce pour les exploitations agricoles. La valeur ajoutée brute totale au coût des facteurs à prix courants pour la Wallonie passait de 11 milliards de FB en 1953 à 16 milliards en 1978 et à 29 milliards en 1995 tandis que les chiffres, pour la Flandre, passaient de 16 milliards en 1953 à 52 milliards en 1978 et à 67 milliards en 1995 : l'écart entre les deux régions a crû de 1,5 fois à 2,3 (30 % de la valeur ajoutée brute nationale en 1995 pour la Wallonie contre 41 % en 1953).

III. L'AGRICULTURE BELGE FACE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EUROPEENNE. UN ESSAI SUR LEURS RELATIONS

A. Les mesures structurelles pour les exploitations

La Belgique s'est alignée sur les règles du Marché commun à la décision de laquelle elle a contribué, d'autant plus que sa pratique de la coopération internationale est ancienne : Union Economique Belgo-Luxembourgeoise depuis 1921, Union Bénélux (Belgique, Nederland, Luxembourg) mise au point à Londres pendant la seconde guerre mondiale.

Les questions majeures, vues du point de vue des agriculteurs, ont été leurs revenus ainsi que leurs obligations de soutenir et accroître leur productivité par des techniques mécaniques, chimiques et biologiques de plus en plus coûteuses et exigeant des endettements croissants; ils se sont sans cesse interrogés sur leurs possibilités d'avoir un successeur, pris, d'une part, entre une hausse incessante du seuil de rentabilité et une hausse concomitante du seuil de persévérance et, d'autre part, le passage, pour leurs enfants, à d'autres secteurs d'emploi - de plus en plus encombrés de chômage depuis la décennie '70.

Le Royaume de Belgique a, dès les signatures des conventions agricoles européennes, installé, par la loi du 15 février 1961, un "Fonds d'investissement agricole (FIA)" pour aider les agriculteurs dans leurs efforts structurels et son fonctionnement a été revu de 1974 à 1992 pour l'aligner sur les Directives européennes successives et, dès 1974, pour pouvoir ajouter aux aides purement nationales, des interventions de la section "orientation" du Fonds Européen d'Organisation et de Garantie Agricole (FEOGA). Les Belges emboîtaient le pas au Marché commun qui créait, en 1961 aussi, le "Fonds européen pour l'amélioration des structures agricoles". En 1965, la loi belge du 8 avril, revue par la

loi du 3 mai 1971, a créé le "Fonds d'assainissement agricole" pour faciliter la succession des agriculteurs âgés.

De 1961 à 1979, 170 000 demandes ont été introduites auprès du FIA, dont 170 000 environ ont été agréées pour un montant de crédits garantis par l'Etat de près de 100 milliards de francs belges. 45 % ont été consacrés à l'installation de jeunes agriculteurs, 31 % à des constructions, 13 % à des équipements et 10 % à des améliorations **dans la transformation et la commercialisation**. De 1980 à 1992, sur 12 ans seulement, 123 000 demandes ont été agréées pour 177 milliards de crédits subsidiés. Régionalisé depuis 1993 et aux mains des Régions flamande et wallonne, le FIA continue sur sa lancée. Son action continue par l'apport & la garantie de l'Etat pour la majeure partie des crédits ouverts par les agriculteurs et par des subventions/intérêts qui ramènent les intérêts réels à payer à environ 2 %. Au fur et à mesure du temps, un glissement s'est opéré, faisant une place croissante à l'intervention des aides européennes et allégeant l'effort national. Des primes non remboursables ont été ajoutées aux aides précédentes pour les installations de jeunes.

Le Fonds d'assainissement agricole a eu moins de succès. Son principe a été d'octroyer aux agriculteurs et horticulteurs qui cessent toute activité agricole ou horticole et qui ont un rendement inférieur à un seuil fixé, soit une "prime d'apport structurel" payée en une fois s'ils n'ont pas atteint 55 ans, soit une "indemnité de sortie" payable jusqu'à leur pension à 65 ans s'ils ont 55 ans ou plus. Cette dernière indemnité peut être également octroyée aux travailleurs et aides familiaux des exploitations **professionnelles**. Au total, 3 073 exploitations pour environ 22 000 ha ont cessé. Ce sont évidemment les petites exploitations qui bénéficient de ces aides : pour les 3/4, ce sont des fermes de 3 à 10 ha. 6 117 exploitations viables, d'une classe de superficie entre 10 et 30 ha pour 76 % des cas, ont repris chacune environ 3 ha. Tout cela apparaît limité par rapport à une diminution globale de 65 000 exploitations pour la vente entre 1970 et 1980 tandis que la dépense y afférente totalise un peu plus de 884 millions. De 1981 à 1993, la régression des demandes a été continue pour aboutir, sur cette période, à la libération de 715 exploitations - sur une diminution globale de plus de 30 000 fermes entre 1980 et 1990. La mesure n'a pas amélioré son influence et c'est l'économie d'échelle qui a pesé de tout son poids dans la diminution du nombre de fermes.

Il faut ajouter à ces efforts structurels des primes à la tenue d'une comptabilité, au démarrage de groupements d'agriculteurs, aux jeunes agriculteurs ayant un plan av développement, à leur logement individuel, également des

primes pour rétribuer les conseils de gestion ainsi que l'entraide mutuelle et les services de remplacement en cas d'absence des exploitants. Nous sommes en plein dans les efforts permettant de dominer la gestion d'économie d'échelle mais aussi dans les efforts d'amélioration de la qualité de la vie des jeunes.

Rappelons le quasi-doublement des fermes de 10 à 50 ha et le multiplicateur 8 pour celles de 50 ha et plus entre 1959 et 1995. Relevons toutefois un freinage du taux de diminution des fermes depuis 1970: 11 % par an de 1960 à 1970, 7 % de 1970 à 1980, 3 % de 1980 à 1995. L'agrandissement des fermes conduisant vers des dimensions économiques, les mesures structurelles et les emplois non agricoles devenus rares, rendent difficile l'individualisation de ces trois composantes. Ajoutons-y les mesures structurelles pour les productions et les débouchés dont il sera question maintenant.

B. Les mesures structurelles pour les productions et les débouchés

1. Le lait et la viande bovine

a. Le lait

La section "Orientation" du FEOGA a, depuis 1964, aidé à l'amélioration des structures de commercialisation et à l'amélioration des structures de production. Elle a été revue en 1977 pour s'axer notamment sur les bâtiments et les équipements de commercialisation sous forme de subsides en capital.

En raison du dépassement de l'auto-provisionnement en produits laitiers, deux actions structurelles nationales en 1970 ont ensuite été relayées et réduites par le FEOGA qui s'y ajoute dès 1971. Elles ont influencé directement les troupeaux bovins par l'abattage des vaches laitières, essentiellement en 1970, et par l'abattage des gros bovins de 1974 à 1976. Ces abattages ont eu un effet fort transitoire et on a atteint des surproductions laitières d'une dizaine de % en 1980. Le nombre de vaches laitières est certes passé de 1,070 million en 1969 à 982 000 en 1979 et la production de lait de 3,920 millions de tonnes à 3,592 millions entre 1970 et 1976 mais elle remontait ensuite car la production/vache/an était passée de 3 596 kg en 1970 à 3 840 kg en 1979. Ainsi, il a fallu instaurer une taxe de coresponsabilité de 2 % en 1977 et y adjoindre une prime par vache allaitant leur veau au pis. Des primes ont dû intervenir pour encourager la consommation du lait écrémé par le bétail.

Avec un pic de production de 3,918 millions de tonnes de lait en 1986, les mesures précédentes se révélèrent sans

effet. Le régime des quotas de 1984 a été accompagné d'un prix indicatif du lait bloqué et d'un prélèvement de coresponsabilité monté à 3 %. Ces mesures radicales ont été commandées par la baisse de la demande de lait intracommunautaire, l'importance anormale de stocks de beurre et de poudre de lait écrémé ainsi que la forte baisse de l'exportation vers les pays tiers. Pour la Belgique, le volume des quotas qui lui ont été accordés a été fixé à 3,643 millions de tonnes de lait et les surplus n'ont plus été payés en laiterie et payés à 75 % pour les livraisons individuelles.

Cette fois, l'effet fut assez net : la production laitière tomba sous les quotas dès 1988 (3,636 millions de tonnes) pour poursuivre sa chute jusqu'aujourd'hui (minimum de 3,343 millions de tonnes en 1994); le nombre de vaches laitières est descendu à 673 000 en 1995. Mais le rendement des laitières a atteint alors une moyenne de 4 918 kg/vache/an et les vaches allaitant au pis ont atteint 465 000 unités (3 fois plus qu'en 1980). Pour concourir à ces résultats, 4 500 producteurs ont reçu, d'autre part, une prime à la cessation définitive de leur production laitière, soit 150 000 tonnes. L'instauration de la nouvelle PAC de 1992 a été sans grand effet sur la production laitière encore qu'un superprélèvement de coresponsabilité ait été ajouté en cas de dépassement des quotas et que ceux-ci aient été ramenés globalement à 3,310 millions de tonnes en 93-94 et 94-95.

L'ensemble de toutes ces aides ayant trait au lait ont élargi au FEOGA pour 1,766 milliard de francs belges en 1995 contre environ 1 milliard en 1980.

b. Le viande bovine

Pour la viande bovine, les contrecoups de la politique laitière ont été importants par la mise sur le marché de la viande des laitières et des bêtes à l'engrais faisant suite à l'élevage au pis. La consommation a, de son côté, baissé en raison d'inquiétudes sanitaires (hormones, "vache folle" anglaise) et des difficultés économiques des ménages qui se rabattent sur le porc et la volaille coûtant moins cher. Si l'on y ajoute l'importation - temporaire - d'animaux venant des pays de l'Est et la valorisation des céréales dont les prix ont baissé, le problème est sérieux.

Aussi, les primes aux producteurs de viande bovine et la compensation aux bêtes abattues passent-elles de 322 millions de FB en 1988 à environ 3,5 milliards en 1990 et à 1,5 milliard en 1995, FEOGA et Fonds Agricole belge confondus.

L'importance, pour la Belgique, de ce volet européen est lié aux 16 % de la valeur de la production agricole que

représente le lait (depuis 1974 jusqu'à 1995) et aux 20 % que représente la viande bovine (dans la même période, à l'exception de son recul depuis 1994).

2. Les productions végétales et le gel de terres

a. Le retrait des arbres fruitiers, fruits et légumes

L'abattage d'arbres fruitiers à hautes tiges et surtout la destruction de fruits et légumes respectivement entre '70 et '78 et entre '68 et '77 ont permis de rééquilibrer le marché dominé par les produits des régions méditerranéennes de la Communauté. Ces actions ont ajouté leur influence sur les superficies des hautes tiges qui s'écroulaient déjà depuis 1950 et l'ont exercée momentanément sur les basses tiges et légumes qui ont repris leur progression dès 1980.

b. Le retrait des terres arables de la production

Depuis 1986, la Belgique a adopté les règles de la Directive européenne en la matière mais sans grand succès en raison de la faiblesse des primes compensatoires. Ces primes sont modulées en 4 catégories selon la productivité **des différentes régions et il faut y ajouter un dédommagement proportionnel au rendement**; en effet, depuis 1986, une taxe de coresponsabilité existe pour le froment et son montant est ristourné en cas de gel des terres. En tout, 858 ha ont été retirés de la production pour un terme de 5 ans entre 1988 et 1992, dont 56 % sous forme de friche sans rotation, 23 % avec rotation, 9 % en boisement, 8 % en utilisation non agricole et 4 % en pâturage extensif; 917 ha ont été gelés à titre temporaire pour moins de 5 ans. La nouvelle PAC de 1992 poursuit et amplifie ce régime : près de 2 900 agriculteurs - 6 % de leur nombre total - ont gelé 19 250 ha pour la campagne 1992-93 et 26 000 ha en 1994. Ce système conduit à retirer 15 % puis 20 % de la superficie cultivée et à les consacrer à une jachère de fourrages verts ou à des cultures énergétiques et le gel a été réduit à 6 % en 1997.

Les subsides compensatoires se sont ainsi réduits à 206 M de FB en 1997 après avoir atteint quasi les 400 M en 1995.

c. Les quotas betteraviers

Le régime des quotas de sucre date ici de 1968 et n'est pas remis en question par la nouvelle PAC de 1992 car notre surproduction y est chronique et date d'avant le Marché commun. En 15 ans, notre production de betteraves sucrières est encore passée de 5,3 millions de tonnes à 6 millions!

C. Les mesures régionalisées

1. Les régions défavorisées

Il s'agit d'abord de la Directive européenne de 1975 concernant l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées et qui vise à aider spécialement les exploitations de ces régions. Elle intéresse le Sud-Est belge - environ 1/3 du pays -, essentiellement l'Ardenne, la Famenne et la Région jurassique, où l'on enregistre un retard marqué d'information et une réduction plus forte du nombre de fermes professionnelles qu'ailleurs en Belgique.

Revue en 1985 puis en 1989, limitant les aides et encourageant le pâturage extensif avec 1,4 unité de gros bétail (UGB)/ha de superficie fourragère, la politique d'aide aux régions défavorisées du Sud-Est belge a été poursuivie et accompagnée d'un Plan de Développement Intégré (PDI) organisé autour de 28 projets visant à améliorer les conditions de travail et de vie (meilleure utilisation des productions, maîtrise des facteurs de production, recherche de marques de qualité, diversification des productions, amélioration de l'environnement).

De 1976 à 1992, les subventions nationales, aidées par la section "orientation" du FEOGA, se sont élevées au total à 6,7 milliards pour des indemnités compensatoires des déficiences régionales ainsi que pour des investissements collectifs pour la production fourragère et autres. Le PDI a reçu en tout 615 millions de FB sur 7 ans, à savoir 215 de la CEE, 200 du Fonds Agricole belge et 200 de la Région wallonne.

2. Le développement des zones rurales

La réforme des Fonds structurels et leur coordination, dans le cadre de l'Acte Unique Européen et d'un règlement de 1988, a entraîné l'association du FEOGA, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) pour la réalisation de Plans de Développement des Zones Rurales (PDZR) dans le cadre de l'Objectif 5B des Fonds structurels.

Pour la Belgique, les zones d'actions retenues pour le quinquennat 1989-1993 sont le Hageland, pour la Région flamande (12 communes) et un tiers environ de la zone défavorisée de la Région wallonne, à savoir une partie du Nord-Ardenne et de la Famenne. Le budget global prévu a été de l'ordre de 1,3 milliard de FB dont 1/3 environ pour les projets agricoles. 4 axes sont communs : développement agricole (FEOGA), développement économique et touristique (FEDER), valorisation des ressources humaines (FSE) et 2 axes en plus pour la zone

wallonne : alimentation en eau et développement sylvicole.

Pour la période 1994-99, les zones d'actions 5B retenues sont le Meetjesland, le Westhoek et le Middenkust, à l'extrême nord-ouest de la Belgique, pour la Flandre, et la même zone qu'en 1989 pour la Wallonie mais étendue. Le budget prévu dépasse les 3 milliards de FB pour des actions similaires.

L'intervention agricole est à présent prévue aussi dans les zones belges d'Objectif 1 (régions en retard ch développement général : la province wallonne de Hainaut) et d'Objectif 3.

L'élargissement des actions européennes à l'environnement social et économique de l'agriculture elle-même s'est en plus concrétisé par les programmes LEADER I (en 1991) - Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale - et LEADER II (en 1994), réalisés par des Groupes d'Action Locale (GAL) dans les zones d'Objectif 1 et 5B. Les actions sont notamment touristiques, de protection paysagère et patrimoniale et de développement rural général.

D. Les mesures de garantie des prix

Il s'agit ici de la part la plus importante des actions européennes reprises par la section "garantie" du FEOGA. Elles sont les plus influencées par la réforme de la PAC de 1992. Le remplacement des aides diverses aux prix pratiqués aux importations et exportations a eu pour but de soutenir les revenus provenant des productions des agriculteurs et a eu des effets immédiats que les aides structurelles n'ont pas toujours pu avoir.

Depuis la nouvelle PAC, l'aide ne se fait donc plus par le soutien des prix, largement abaissés, mais par des aides compensatoires directes aux revenus des agriculteurs. Une telle démarche, basée sur le nombre d'hectares exploités, ne favorise plus aussi fortement les gros producteurs, obtenant des aides importantes liées à leur production importante elle-même.

Si les aides directes connaissent sans doute un total accru par rapport au soutien des prix, c'est en grande partie parce qu'elles auront dû compenser les pertes de revenus spécialement liées aux baisses des prix imposées. Cela devra se régulariser par les mesures envisagées pour rééquilibrer les systèmes de production.

La nouvelle politique suivie pour les prix ne peut qu'être favorable au consommateur et à l'harmonisation du marché mondial et devra tenir compte de la parité de revenus

qu'attendent en vain les agriculteurs par rapport à ceux des autres secteurs économiques.

A titre rétrospectif, signalons que les dépenses belges pour le soutien des prix à charge de la section "garantie" du FEOGA sont passées de 20,9 milliards de FB en 1977 - dont 10 milliards pour le secteur laitier et 2 milliards pour les céréales - à 45 milliards en 1986 - dont respectivement 5 et 7 milliards -, à 62 milliards en 1991 - dont respectivement 14,6 et 13,7 milliards. Les chiffres, après deux ans de nouvelle PAC, en 1993, donnent un total ch 52,4 milliards - dont respectivement 13 et 11 milliards. Dans tous ces chiffres, c'est la part due aux matières grasses et au sucre qui gonfle aussi le total; le secteur de la viande, peu gourmand, ne dépasse le milliard qu'en 1984 pour atteindre les 3 milliards en 1992 et les 4 milliards en 1993, avec la nouvelle PAC.

CONCLUSION

En étant déjà trop long, nous n'avons pas parcouru tous les aspects multiples et nuancés de la PAC ni, malheureusement, comme il aurait fallu, les mécanismes subtils de la politique des prix. Nous nous sommes attaché aux mesures structurelles dont il est raisonnable d'attendre les bénéfices à moyen et long terme.

Les actions de la section "orientation" du FEOGA ont été privilégiées. Les aides qu'elles ont apportées aux équipements encouragés par le FIA belge ont été accompagnées de mesures sur le cheptel bovin, bien réussies, ce qui est moins le cas pour les mesures sur les terres arables. Le lâchage de la productivité pour le gel des terres ou l'arrêt de l'exploitation par des indemnités ch cessation artificialisée attire peu et perd de son intérêt. Les évolutions des exploitations ne sont réellement infléchies que par les aides techniques ou biologiques à la productivité et par les ajustements recherchés sur les marchés, communautaires ou mondiaux.

L'Agenda 2000 entraînera de nouvelles difficultés d'adaptation pour notre pays : nouvelles baisses des prix offerts aux producteurs, inclusion de l'objectif structurel rural 5B dans un nouvel objectif 2 regroupant déficiences urbaines et rurales, aide à l'ha dans les exploitations mais aide dégressive si les prix des marchés haussent, accentuation du développement rural axé sur les paysages et l'environnement, place prioritaire des pays candidats à l'Union et en position de faiblesse, à savoir, dans la première phase, notamment la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovénie.

L'orientation actuelle de la nouvelle PAC de 1992 fait une place non négligeable à l'élargissement et à la diversification des travaux des agriculteurs comme l'éducation à de nouvelles productions - le bison des plaines américaines à Bastogne -, au tourisme, à la gestion justement rétribuée des paysages et de l'environnement.

Combien est-il difficile, après autant de décennies de productivité agricole - dont témoigne le tableau ch l'agriculture belge -, de passer à l'extensification, aux nouvelles habitudes agri-environnementales et au retour à une agriculture - certes familiale mais de grand gabarit pour notre pays - et surtout diversifiée et qualitative avant d'être quantitative.

L'Europe agricole, qui fut peut-être pour certains une Europe des marchands, fait, depuis 20 ans, des efforts pour aider les régions défavorisées et y a expérimenté depuis, grandeur nature, ses ambitions pour une nouvelle ruralité.

La diminution continue du nombre d'agriculteurs (de 2 à 3 % par an dans la Communauté), l'adaptation de la gestion financière et technique des exploitations agrandies constitueront un défi permanent pour les familles agricoles au sein d'une initiative communautaire majeure, mais polymorphe : le développement rural émergent au sein d'un petit peloton de 3 domaines à valeur ajoutée communautaire, jugée évidente, à côté de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi qu'à côté de la valorisation des ressources humaines dans un contexte d'égalité des chances.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Agriculture (puis : Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture), 1963 à 1996. *Rapports présentés par le gouvernement en exécution de l'art. 2 de la loi du 19 mars 1963 tendant à promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie.* 34 rapports sur l'évolution de l'économie agricole et horticole, Institut Economique Agricole, Bruxelles.

CHRISTIANS C., 1972. *L'agriculture et ses industries connexes.* Annexe au rapport annuel 1972 du Crédit général, Bruxelles, 24 p.

CHRISTIANS C., 1980. Les résultats de 25 années de modernisation d'une agriculture avancée. L'exemple belge. *Hommes et Terres du Nord*, Lille, 1980-4, 23-40.

- CHRISTIANS C. & DAELS L., 1988. Belgium. A Geographical Introduction to its regional diversity and its human richness. *Bull. Soc. Géogr. de Liège*, 24, 180 p.
- CHRISTIANS C., 1993, 1995. Terroirs wallons et agriculture wallonne en Belgique. *Bulletin de la Soc. belge d'Études géographiques*, n° 2, 1993, 329-360 (version abrégée in "*Les mutations dans le milieu rural, Actes du Colloque de géographie rurale en l'honneur de Pierre Brunet, 1992*", Presses Universitaires de Caen, 1995, 21-35).
- Commission Européenne, 1997. Agenda 2000 : Pour une Union plus forte et plus large. *Bull. de l'Union européenne*, Supplément 5, 149 p.
- Institut national de statistique. *Recensements ck l'Agriculture 1959 à 1995*, Bruxelles, dates div.
- SCOUMANNE E., 1981. *L'agriculture, un atout pour la Wallonie*. Crédit Général, Bruxelles, 23 p.
- THONON A., 1994. *La réforme de la politique agricole commune et ses conséquences pour l'agriculture wallonne*. Conseil Supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentaire/Unité d'économie rurale de l'Université Catholique et Louvain, à Louvain-la-Neuve, 221 p.
- VAN HECKE E., 1973. L'évolution de la production agricole belge de 1959 à 1972. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 610, 32 p.
- VAN HECKE E., 1985. L'agriculture belge. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1073/1074, 66 p.

Adresse de l'auteur :
Ch. CHRISTIANS
Professeur ordinaire honoraire de l'Université de Liège
Institut de Géographie
Université de Liège
Sart Tilman B 11
Allée du 6 Août, 2
B-4000 Liège

Tableau 1^a - Cultures et élevage en Belgique - de 1950 à 1995

	1950		1959		1970		1980		1990		1995	
	1000 ha	%										
Superficie agricole	1 727	100,0	1 661	100,0	1 542	100,0	1 418	100,0	1 357	100,0	1 368	100,0
Herbages	842	47,5	831	50,0	803	52,0	704	49,5	633	46,6	620	45,3
dont : - prés-vergers	46	2,5	31	1,8	9	0,5	2	0,1	0,8	0,0	0,7	0,0
Grandes cultures	837	47,2	792	47,6	689	44,6	675	47,6	670	49,4	671	49,0
dont : - céréales	519	29,3	521	31,3	461	29,8	390	27,5	334	24,6	288	21,0
- fourrages	130	7,3	100	6,0	71	4,6	116	8,2	153	11,3	194	14,2
dont : maïs	3	0,2	1	0,1	18	1,2	90	6,3	123	9,1	144	10,5
- pommes de terre	83	4,6	71	4,2	46	2,9	38	2,7	48	3,5	56	4,1
- betteraves à sucre	62	3,5	64	3,8	90	5,8	117	8,2	108	8,0	99	7,2
Cultures fruitières (sans prés-vergers)	2,8	0,1	5,5	0,3	10,7	0,7	9,0	0,6	11,4	0,8	13,8	1,0
Cultures maraîchères et florales :												
- de plein champ	9,1	0,5	11,4	0,6	24,0	1,5	21,1	1,5	34,2	2,5	35,2	2,6
- sous verre	0,9	0,0	1,2	0,1	1,9	0,1	1,4	0,1	1,6	0,1	1,6	0,1

Tableau 1^b - Cultures et élevage en Belgique (suite)

	1950		1959		1970		1980		1990		1995	
	1000 têtes	1000 t/100 ha										
Cheptel :												
- bovins	2 111	124	2 643	159	2 887	187	3 053	215	3 248	239	3 286	240
dont : vaches laitières	935	52	1 012	60	995	66	976	69	825	61	672	49
vaches pour le pis	-	-	-	-	42	3	137	10	306	22	465	34
- porcs	1 339	75	1 427	85	3 722	241	5 172	364	6 700	494	7 268	531
- chevaux	265	15	170	10	73	4	32	2	18	1	20	1
- volaille	18 495	1 070	25 696	1 547	36 023	2 336	28 170	1 987	32 77	2 415	47 395	3 465

Tableau 2 - Rendements de quelques productions agricoles en Belgique de 1950 à 1995

	1950 Q/ha	1959 Q/ha	1970 Q/ha	1980 Q/ha	1990 Q/ha	1995 Q/ha
Froments	31,5	39,4	39,0	47,6	61,8	73,8
Orges	31,2	36,3	31,0	52,8	57,4	66,4
Betteraves à sucre	462,0	232,0	462,6	453,6	595,2	615,4
Pommes de terre	222,0	167,0	261,6	275,6	332,3	357,5
Herbages	41,1	36,0	45,2	44,8	43,0	62,4
Fourrages verts ¹	46,9	39,5	42,5	44,5	42,9	54,3
Maïs	-	494,0	527,8	400,4	418,8	426,7
Kg lait/vache/an	3409	3719	3596	3855	4285	4918
Nb oeufs/poule/an	142	168	232	298	327	319

Tableau 3 - Evolution de la moto-mécanisation en Belgique de 1950 à 1995

	1950	1959	1970	1980	1990	1995
Motoculteurs	6 910	8 715	5 591	4 512
Tracteurs agricoles : total	8 059	40 218	90 854	104 948	106 398	102 406
Moissonneuses-batteuses	611	2 641	8 85	7 700	10 309	7 311
Récolteuses de betteraves	(106)	(387)	(2 509)	2 846	3328	2 330
Pulvérisateurs	..	6 648	14 948	25 659	..	31 597
Trayeuses mécaniques	10 880	31 748	50 973	44 956	31 198	22 596
Ordinateurs pour la gestion	5 595

¹ Trèfle rouge, autres trèfles, luzerne

Tableau 4 - Consommation et taux d'approvisionnement de quelques produits en Belgique (et au Grand-Duché de Luxembourg)

		Consommation humaine						% de l'auto-approvisionnement					
		1955	1959	1970	1980	1990	1995	1955	1959	1970	1980	1990	1995
Total des céréales	kg/hab.	97	89	72	72	69	73	52	51	42	48	55	51
Pommes de terre	"	146	137	117	101	91	95	107	91	98	88	145	142
Sucre blanc	"	31	34	38	35	40	42	123	63	160	222	223	204
Légumes frais	"	86	83	87	73	92	110	99	96	114	109	130	130
Fruits frais : hors agrumes	"	54	38	59	58	58	67	92	73	71	63	67	88
Viande de boeuf	"	21	23	26	25	17	21	97	100	89	109	169	165
Viande de veau	"	3	3	3	3	3		100	101	104	105	126	
Viande de porc	"	26	27	35	41	46	47	101	101	132	161	166	212
Viande de volaille	"	4	5	8	11	14	19	99	103	127	93	113	129
Lait entier	"	97	101	85	68	64	62	100	100	101	118	128	126
Beurre	"	11	10	9	9	7	6	98	98	109	111	115	139
Oeufs	oeufs/hab.	222	250	240	222	217	226	111	111	148	138	125	146

Tableau 5 - L'évolution agraire belge de 1950 à 1995

Superficie agricole 1000 ha	Nombre d'exploitat. dont exploit.		Nombre de travailleurs permanents		Exploitations pour la vente (1)						
	pr. la vente (1) 1000 x	profession. (2) 1000 x	1000 x	par exploitat. profession. (2)	- 10 ha		10 à 50 ha		50 ha et +		
					% Nbre	% Sup.	% Nbre	% Sup.	% Nbre	% Sup.	
1950	1770	330	216	514	2,3	82	48	17	43	1	9
1959	1661	269	172	339	1,9	75	39	24	51	1	10
1970	1542	184	119	172	1,4	59	24	39	63	2	13
1980	1418	119	82	114	1,3	-	-	-	-	-	-
1990	1357	87	53	89	1,3	51	11	40	60	6	28
1995	1368	72	50	77	1,3	46	9	43	56	8	35

(1) Exploitations comprenant : - les exploitations professionnelles (voir ci-dessous)

- les exploitations occasionnelles, c'est-à-dire celles dont le chef d'exploitation a une occupation principale en dehors de l'agriculture.

(2) Exploitations agricoles et horticoles auxquelles les chefs d'exploitation consacrent la majeure partie de leur temps ou dont ils retirent la majeure partie de leurs revenus de travail.

Tableau 6 - Part de la Wallonie dans les surfaces cultivées et le cheptel belges, en %

Superficie en	1959	1970	1983	1990	1995
Prairies et prés	60	58	58	60	61
Froment d'hiver	52	62	66	64	63
Froment d'été	72	67	53	37	50
Seigle	7	8	9	7	20
Orge d'hiver	55	46	62	64	67
Orge d'été	51	51	59	66	68
Avoine	50	52	57	63	67
Céréales	48	55	62	62	60
Légumes secs	35	33	21	61	82
Betteraves sucrières	65	61	65	64	62
Lin	48	52	48	58	67
Chicorée à café	3	2	1	63	71
Tabac	22	23	10	7	0,9
Houblon	3	4	4	2	0,2
Cultures industrielles	59	59	65	64	64
Racines fourragères	27	12	16	21	27
Fourrages verts	75	80	38	35	32
Pommes de terre	28	22	22	26	32
Légumes de plein air pour la vente	21	41	29	30	30
Vergers	40	23	10	8	8
Fraises	20	9	5	6	7
Floriculture	6	4	2	2	3
Pépinières	20	18	17	18	21
Culture sous verre	5	2	2	2	2
Jardins potagers	34	29	27	23	22
Superficie agricole totale	53	54	55	55	54
Nombre d'animaux	1 459	1 970	1 983	1 990	1 995
Bovins	51	50	47	47	47
Vaches laitières	50	51	47	46	45
Vaches allaitantes	-	-	73	66	64
Porcs	31	19	7	5	4
Poules pondeuses	22	10	7	3	3
Poulets de chair	6	9	5	4	5

Tableau 7 - Part de la Wallonie dans les exploitations et main-d'oeuvre agricoles en % en 1995

Nombre total d'exploitations pour la vente		34
Superficie totale		58
Nombre d'exploitations professionnelles		34
superficie		55
dont agriculteurs	nombre	38
	superficie	57
horticulteurs	nombre	6
	superficie	7
Nombre d'exploitations pour la vente	< 10 ha	21
Superficie		25
Nombre	10 à < 50 ha	38
Superficie		43
Nombre	50 ha et +	80
Superficie		82
Nombre de travailleurs permanents		32
Nombre de travailleurs temporaires		30

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 1995

Exploitations pour la vente	Royaume	18,8 ha	Wallonie	30,4 ha
		= 100		162
Exploitations professionnelles		24,8 ha		40,3 ha
		= 100		163
Agriculteurs		27,9 ha		41,2 ha
		= 100		148
Horticulteurs		4,9 ha		5,9 ha
		= 100		120
Travailleurs permanents/ exploitations professionnelles		1,6 ha		1,5 ha
		= 100		94